

# RÈGLEMENT LEÇONS DE NATATION

DISPENSÉES PAR LA SECTION  
LEVALLOIS SPORTING CLUB NATATION



# RÈGLEMENT

---

## LEÇONS DE NATATION

### DISPENSÉES PAR LA SECTION LSC NATATION

- 1 - Dès réception du mail de confirmation, l'adhérent dispose de 10 jours pour réaliser son inscription. Au-delà, le créneau est réattribué. Les leçons ne peuvent débuter sans avoir procédé au préalable aux démarches administratives (minimum 48h avant le 1<sup>er</sup> cours) auprès de l'accueil du LSC Natation, entrée associative du Centre aquatique de Levallois, située 29 rue Pierre-Brossolette.
- 2 - **Une fois les formalités administratives réalisées, l'inscription devient ferme et définitive. La cotisation est due en intégralité.**
- 3 - Les leçons sont dispensées durant les périodes scolaires à raison d'une séance hebdomadaire de trente minutes, à horaires fixes, par effectif de 3 élèves maximum, d'âge et de niveau équivalent.
- 4 - L'accès aux vestiaires s'effectue par l'entrée principale du CAL, 15 rue Raspail, 10 minutes avant l'horaire prévu de la séance, sur présentation obligatoire de la carte de leçons auprès des agents d'accueil, à défaut l'accès sera refusé.
- 5 - Les horaires stipulés sur la carte de leçons ne peuvent être en aucun cas modifiés.
- 6 - Le point de rendez-vous "accueil leçons" se situe à gauche du pédiluve. Le parent ou l'accompagnateur peut, s'il le souhaite, assister au cours uniquement en tenue de bain. L'adhésion aux leçons ne donne pas accès au bassin avant ou après la séance. Si l'adhérent souhaite bénéficier d'un accès libre, il devra préalablement s'acquitter d'une entrée piscine et garder le justificatif de paiement.
- 7 - En cas de retard de l'élève, l'heure de fin de cours ne changera pas. Aucune compensation ou remboursement ne sera effectué. Toute leçon annulée par l'adhérent, plus de 48h à l'avance, sera reportée. Pour ce faire, l'élève doit prévenir le maître-nageur (coordonnées téléphoniques au dos de la carte leçons). Un maximum de 2 reports est autorisé pour les forfaits de 5 leçons et de 3 reports pour les forfaits de 10 leçons. Toute leçon annulée par l'adhérent moins de 48h à l'avance, ne sera ni reportée, ni remboursée (sauf motif médical avec présentation obligatoire d'un justificatif du médecin dans la semaine). Toute leçon annulée par le maître-nageur, sera systématiquement reportée.

- 8 - Les annulations de "Forfaits 5 ou 10 leçons" sont irrecevables hormis en cas de maladie. Dans ce cas, l'adhérent devra fournir obligatoirement un certificat médical et ce, dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date initialement prévue de la première leçon.
- 9 - Le total des leçons ne peut excéder 15 cours, les renouvellements doivent être validés avant fin mars avec l'accord du responsable des leçons.
- 10 - La validité du forfait ne peut excéder 3 mois pour les forfaits de 10 leçons et 1 mois et demi pour les forfaits de 5 leçons, quel qu'en soit le motif, étant précisé que tout forfait débuté sur la saison en cours ne pourra être reporté sur la saison suivante. Les dates de début et fin de séances seront précisées au dos du carton leçons.

### **STAGES LEÇONS VACANCES SCOLAIRES**

Des stages sont proposés pendant les périodes des congés scolaires, à raison d'une séance quotidienne, à horaires fixes pendant 4 ou 5 jours. Les annulations de ces forfaits doivent être adressées directement à la section natation au minimum 1 semaine avant la date de début du stage. Dans le cas contraire, la cotisation sera due en intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical. Néanmoins, une somme forfaitaire de 20€, au titre de frais de dossier, sera retenue pour toute annulation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

À Levallois, le .....

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs.

# RÈGLEMENT

---

## LEÇONS DE NATATION

### DISPENSÉES PAR LA SECTION LSC NATATION

- 1 - Dès réception du mail de confirmation, l'adhérent dispose de 10 jours pour réaliser son inscription. Au-delà, le créneau est réattribué. Les leçons ne peuvent débuter sans avoir procédé au préalable aux démarches administratives (minimum 48h avant le 1<sup>er</sup> cours) auprès de l'accueil du LSC Natation, entrée associative du Centre aquatique de Levallois, située 29 rue Pierre-Brossolette.
- 2 - **Une fois les formalités administratives réalisées, l'inscription devient ferme et définitive. La cotisation est due en intégralité.**
- 3 - Les leçons sont dispensées durant les périodes scolaires à raison d'une séance hebdomadaire de trente minutes, à horaires fixes, par effectif de 3 élèves maximum, d'âge et de niveau équivalent.
- 4 - L'accès aux vestiaires s'effectue par l'entrée principale du CAL, 15 rue Raspail, 10 minutes avant l'horaire prévu de la séance, sur présentation obligatoire de la carte de leçons auprès des agents d'accueil, à défaut l'accès sera refusé.
- 5 - Les horaires stipulés sur la carte de leçons ne peuvent être en aucun cas modifiés.
- 6 - Le point de rendez-vous "accueil leçons" se situe à gauche du pédiluve. Le parent ou l'accompagnateur peut, s'il le souhaite, assister au cours uniquement en tenue de bain. L'adhésion aux leçons ne donne pas accès au bassin avant ou après la séance. Si l'adhérent souhaite bénéficier d'un accès libre, il devra préalablement s'acquitter d'une entrée piscine et garder le justificatif de paiement.
- 7 - En cas de retard de l'élève, l'heure de fin de cours ne changera pas. Aucune compensation ou remboursement ne sera effectué. Toute leçon annulée par l'adhérent, plus de 48h à l'avance, sera reportée. Pour ce faire, l'élève doit prévenir le maître-nageur (coordonnées téléphoniques au dos de la carte leçons). Un maximum de 2 reports est autorisé pour les forfaits de 5 leçons et de 3 reports pour les forfaits de 10 leçons. Toute leçon annulée par l'adhérent moins de 48h à l'avance, ne sera ni reportée, ni remboursée (sauf motif médical avec présentation obligatoire d'un justificatif du médecin dans la semaine). Toute leçon annulée par le maître-nageur, sera systématiquement reportée.



- 8 - Les annulations de "Forfaits 5 ou 10 leçons" sont irrecevables hormis en cas de maladie. Dans ce cas, l'adhérent devra fournir obligatoirement un certificat médical et ce, dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date initialement prévue de la première leçon.
- 9 - Le total des leçons ne peut excéder 15 cours, les renouvellements doivent être validés avant fin mars avec l'accord du responsable des leçons.
- 10 - La validité du forfait ne peut excéder 3 mois pour les forfaits de 10 leçons et 1 mois et demi pour les forfaits de 5 leçons, quel qu'en soit le motif, étant précisé que tout forfait débuté sur la saison en cours ne pourra être reporté sur la saison suivante. Les dates de début et fin de séances seront précisées au dos du carton leçons.

### **STAGES LEÇONS VACANCES SCOLAIRES**

Des stages sont proposés pendant les périodes des congés scolaires, à raison d'une séance quotidienne, à horaires fixes pendant 4 ou 5 jours. Les annulations de ces forfaits doivent être adressées directement à la section natation au minimum 1 semaine avant la date de début du stage. Dans le cas contraire, la cotisation sera due en intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical. Néanmoins, une somme forfaitaire de 20€, au titre de frais de dossier, sera retenue pour toute annulation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

À Levallois, le .....

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs.

## SECTION LSC NATATION : LEÇONS DE NATATION

Destinées aux enfants à partir de 5 ans et demi et aux adultes voulant apprendre à nager ou se perfectionner.

Séances de 30 minutes dispensées par groupe de trois élèves maximum de même âge et même niveau.

Stages organisés également pendant les vacances scolaires. Tous les cours de la section LSC Natation sont dispensés par des maîtres-nageurs et éducateurs diplômés d'État.

### TARIFS

Forfait de 5 leçons

- 135€ (résidents levalloisiens)
- 210€ (entreprises levalloisiennes)
- 210€ (extérieurs)

Forfait de 10 leçons

- 260€ (résidents levalloisiens)
- 370€ (entreprises levalloisiennes)
- 370€ (extérieurs)

### INSCRIPTIONS

- Remplir un questionnaire de santé à télécharger sur notre site Internet ou un certificat médical de moins de 3 mois spécifique activités aquatiques.
- Un justificatif de domicile (résidents levalloisiens).
- Règlement par chèque ou en espèces (stages, entreprises et extérieurs).

### PLANNING

Du lundi au dimanche.

[contact@lscnatation.fr](mailto:contact@lscnatation.fr)

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

01 47 30 15 93

[natation-levalloissportingclub.fr](http://natation-levalloissportingclub.fr)